

Décret de Monseigneur Maurice Gardès, Archevêque d'Auch, pour les offrandes de messe et les casuels

En accord avec la décision de l'Assemblée Plénière des Evêques de France de novembre 2013, je décrète les nouveaux montants suivants, applicables dans le Diocèse d'Auch à compter du 1^{er} janvier 2014:

Offrande de messe : 17 €

Neuvaine : 170 €

Trentain : 560 €

Après consultation du Conseil Diocésain des Affaires Économiques et du Conseil Presbytéral, je décrète les tarifs suivants pour les casuels dans le diocèse d'Auch, applicables au 1^{er} Janvier 2014:

Mariage : 150 €

Funérailles : 150 €

Baptême: Offrande conseillée : 60 €